

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Vendredi 27 mars 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
23.03.2026
Date d'affichage
23.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 19 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. TRONCHET Laurent, Maire.

Présents : M. TRONCHET Laurent, Mme MOUTTON Christine, M.
BAUMSTARK Jean, Mme CHRISTINAZ Elodie, M. DENERIAZ Robert,
Mme CARMONA Magali, M. BAQUET Loris, Mme CLÉNET Caroline, M.
AVANTHAY David, Mme DENARIE Mäeva, M. BOUCHER Benoît, Mme
SAARBACH Claire, Mme BOSSE Stéphanie, Mme FALCONNET-CLAVEL
Lydie.

Excusée :

Mme ANTHOINE Magalie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie.

A été nommée secrétaire de séance : Mme CLÉNET Caroline

Délibération n° 2026.41

Objet de la délibération

**DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES DIFFÉRENTS
SYNDICATS ET ORGANISMES**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres au scrutin secret à la majorité absolue. Par dérogation au premier alinéa du présent I, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Il ajoute qu'en application de l'article L.2121-21 du même code, il y a lieu d'appliquer les mêmes règles pour toute nomination par le Conseil municipal d'un de ses membres dans une quelconque fonction ou représentation.

Monsieur le Maire précise que la commune adhère à plusieurs syndicats intercommunaux pour lesquels il est nécessaire de désigner des représentants communaux pour siéger dans leurs instances et organes délibérants, à savoir :

- Le SYANE : 1 délégué titulaire ;
- Le SIVU scolaire « Morillon – La Rivière Enverse » : 3 délégués titulaires et 1 suppléant ;
- Le Syndicat intercommunal de la vallée du Haut-Giffre : 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

D'autre part, la commune doit également désigner des représentants siégeant dans des associations et organismes divers, à savoir :

- La SEMCODA : 1 délégué titulaire ;
- Le CNAS : 1 délégué titulaire ;
- L'association des communes forestières : 1 représentant titulaire ;
- L'association JUMORIEC : 3 représentants titulaires ;
- L'association du Comité des fêtes : 3 représentants titulaires ;
- L'association Les Amis des sentiers : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant ;
- L'association Festigiffre : 1 représentant titulaire ;
- L'association Haut-Giffre Tourisme : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature au sein des membres du Conseil municipal. Au terme de celui-ci, les candidatures suivantes ont été reçues pour chaque fonction :

- Syane

Délégué titulaire : M. Robert DENERIAZ

- SIVU scolaire « Morillon – La Rivière Enverse »

Délégués titulaires : Mme Claire SAARBACH, M. Benoît BOUCHER, Mme Magalie ANTHOINE,

Délégué suppléant : M. David AVANTHAY

- Syndicat intercommunal de la vallée du Haut-Giffre

Délégués titulaires : Mme Maëva DENARIE, M. Loris BAQUET

Délégué suppléant : M. Benoît BOUCHER, Mme Magali CARMONA

- SEMCODA

Délégué titulaire : Mme Caroline CLÉNET

- CNAS

Délégué titulaire : Mme Christine MOUTTON

- L'association des communes forestières

Représentant titulaire : M. Robert DENERIAZ

- L'association JUMORIEC

Représentants titulaires : Mme Stéphanie BOSSE, Mme Christine MOUTTON, Mme Elodie CHRISTINAZ

Représentant suppléant : M. Laurent TRONCHET

- L'association du Comité des fêtes

Représentants titulaires : M. Loris BAQUET, Mme Stéphanie BOSSE, Mme Maëva DENARIE

- L'association Les Amis des sentiers

Représentant titulaire : M. Laurent TRONCHET

Représentant suppléant : Mme Christine MOUTTON

- L'association Festigiffre

Représentant titulaire : M. Laurent TRONCHET

- L'association Haut Giffre Tourisme

Représentants titulaires : M. Loris BAQUET, Mme Maëva DENARIE

Représentants suppléants : Mme Magali CARMONA, Mme Claire SAARBACH.

Dans la mesure où une seule liste candidate a été reçue pour chacun des postes à pourvoir, et en application de l'article L.2121-21 du CGCT, il n'est pas nécessaire de procéder à une élection. Les candidats à chacun des postes sont nommés tels qu'indiqués ci-dessus.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,



Caroline CLÉNET

Le Maire,



Laurent TRONCHET

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.